

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
02/09/2022

Délibération
n°22_09_B7_04

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougion) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

REGAIN - Qualité agroécologique des sols

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

La démarche REGAIN, initiée en 2014 par l'union de quatre partenaires - Parc naturel régional du Verdon, Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence, Société du Canal de Provence et chaire d'entreprises AGROSYS - vise à développer les pratiques agroécologiques sur le plateau de Valensole pour répondre aux enjeux environnementaux (pollution des eaux souterraines aux nitrates et pesticides, Natura 2000), paysagers et agronomiques avec notamment l'adaptation des exploitations dans un contexte de changement climatique. Parmi les différents axes de travail de REGAIN, le « réseau sol » constitue un véritable socle de la démarche. En effet une bonne qualité des sols (sols « vivants, riches en matières organiques) sécurise la production agricole, diminue les pollutions et leurs transferts vers les eaux souterraines et apparaît comme une solution d'adaptation et d'atténuation vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, entre 2017 et 2021, le Parc du Verdon a animé un projet sur la « qualité des sols du plateau de Valensole », avec le concours financier de l'ADEME, de la Région PACA et du Département 04. Ce projet a permis de fédérer un groupe de 28 lavandiculteurs qui ont été sensibilisés et formés aux pratiques de préservation et d'amélioration de la fertilité des sols et dont les parcelles ont fait l'objet de diagnostics de sols en 2017 et 2019. Les études menées dans ce cadre ont mis en évidence l'intérêt agronomique et écologique de pratiques telles que la restitution des pailles de lavandin au sol et la mise en place de couverts végétaux entre les rangs de lavandin. Si plusieurs agriculteurs impliqués dans la démarche REGAIN ont commencé à adopter ces pratiques, ils sont encore nombreux sur le plateau de Valensole à ne pas avoir franchi le pas faute de références technico-économiques suffisamment étayées. La question de la fertilisation du lavandin en particulier, mérite d'être investiguée afin d'optimiser les apports d'engrais en maximisant la part apportée sous forme de matière organique.

L'acquisition de références et le changement de pratiques agricoles se faisant sur le long terme, surtout lorsqu'il s'agit du sol qui est une entité évoluant lentement, il apparaît nécessaire de poursuivre les investigations menées sur les parcelles du réseau sol afin d'entretenir la dynamique locale et de démultiplier les pratiques agroécologiques en culture de lavandin sur le plateau de Valensole.

L'objectif du projet est de poursuivre l'animation du réseau sol de REGAIN sur la période 2023 – 2025 pour démultiplier les pratiques agroécologiques en culture de lavandin. Pour y répondre, il est proposé un plan d'action en trois axes :

- Enrichissement des références sur le lien entre pratiques agricoles - qualité des sols - résultats économiques des exploitations : grâce la sensibilisation et l'intégration de nouveaux agriculteurs dans le réseau, et à deux nouvelles campagnes d'analyses de sol en 2023 et 2025 associées à l'étude des pratiques agricoles
- Amélioration des connaissances sur les matières organiques utilisables localement et la fertilisation du lavandin : avec la poursuite des analyses menées sur les matières organiques (pailles de lavandin à différents stades de compostage) et les couverts végétaux, et la mise en place d'expérimentations pour tester différents scénarii de fertilisation en lavandin

- Diffusion des références acquises et formation des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique : à travers des journées techniques, une vidéo et l'édition d'un guide technique

Les partenaires historiques du réseau sol sont associés à ce nouveau projet : CRIEPPAM, Chambre d'agriculture 04, SCP et INRAE. Le Parc se positionne en tant que chef de file.

Le budget prévisionnel inclut les prestations (intervenants extérieurs, analyses de sol, frais de communication) et le temps de travail des partenaires. Le temps de travail de l'agent du Parc est quant à lui exclu de ce dossier puisqu'il fait l'objet d'un mi-temps financé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de rivière Verdon. Il est estimé à 112 jours sur l'ensemble du projet (soit $\pm$ 38 jour/an) ce qui représente 26 880 €.

Coût total TTC : 150 220,84 €
ADEME (70 %) 105 154,59 €
REGION (10 %) 15 022,08 €
Autofinancement (20 %) *Partagé entre les partenaires* 30 044,17 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP, administrateur du CERPAM au titre du réseau interparcs PACA ne prenant pas part au vote), les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

DEL22_09_B7_04

Le Président
Bernard CLAP

